

La Loi de Février 2005

Définition du handicap et principe de la Loi

“Constitue un handicap... toute limitation d'activités ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de la santé invalidant”.

- La loi n° 2005-102 du 11 février 2005, pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, **pose le droit à la scolarisation de tous les élèves handicapés.**
- **Principaux axes de la loi :**
 - Accueil des personnes en situation de Handicap
 - Le droit à la Compensation
 - Les ressources (Allocations Handicapés)
 - La scolarité
 - L'emploi
 - L'accessibilité
 - Citoyenneté et participation à la Vie Sociale
 - Divers autres points :
 - la reconnaissance de la langue des signes comme une langue à part entière
 - les critères d'attribution de la carte de stationnement
 - une nouvelle dénomination de carte station debout pénible (carte priorité pour personnes Handicapées)
 - la majoration pour parents isolés d'enfants en situation de Handicap
 - l'agrément « Vacances adaptées organisées »
 - etc...